



- Accès aux droits pour tous : l'Agenda d'Accessibilité Programmée : « L'ad'AP »
- Comparateur des offres sur Internet : Vigilance !
- Agir pour éradiquer la précarité énergétique
- Loi Macron, rapport Duron : le service public de chemin de fer en danger !
- Elections de locataires : comparatif 2010-2014

Immeuble de 10 étages en Seine-Saint-Denis dont le pignon aveugle a été équipé de panneaux solaires

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

une loi irréaliste

Objectifs intenables, manque de financements, filières en dangers et désengagement de l'État : le projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte a tout pour inquiéter. Pourtant les enjeux en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de développement humain durable sont majeurs.

Abonnement individuel

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Code postal :
 Ville :
 Tél. :
 E-mail :
 Entreprise ou organisme :

Abonnement collectif

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Code postal :
 Ville :
 Tél. :
 E-mail :
 Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires



Au numéro

4 €

Abonnement annuel

Individuel : 20 €

Collectif 5 à 9 : 16 €

Collectif 10 et plus : 12€

Soutien : 40 €

Membre bienfaiteur : 100 €

A retourner

à IN magazine

Case 1-1

263, rue de Paris

93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 84 05

Fax : 01 48 18 84 82

inmag.indecosa@cgt.fr

Je règle par chèque à l'ordre de In magazine

SOMMAIRE

■ Pages 4 à 7 : Vie nationale

- Accès aux droits pour tous : l'Agenda d'Accessibilité Programmée : « L'ad'AP »
- Comparateur des offres sur Internet : Vigilance !
- Agir pour éradiquer la précarité énergétique
- Loi Macron, rapport Duron : le service public de chemin de fer en danger !
- Elections de locataires : comparatif 2010-2014

■ Pages 8 à 12 : dossier



■ Pages 13 et 14 : Vie locale

Île-de-France ■ Normandie ■ Landes

■ Page 15 : Vie pratique

Faire ses achats sur internet

AGENDA

MAI

- 11 : Journée mondiale du commerce équitable
- 17 : Journée Mondiale des Télécommunications
- 20 : Journée d'étude sur la contrefaçon
- 21 : Conseil d'administration INDECOSA-CGT
- 22 : Collectif Banques – Crédit – Surendettement
- 27 : Collectif Energies
- 28 : Conseil d'administration ConsoFrance

JUIN

- 1^{er} au 5 : Stage « Consommation »
- 05 : Journée mondiale anti contrefaçon
- 05 : Journée Mondiale de l'environnement
- 11 : Commission Logement
- 15 : Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées
- 18 : Conseil d'administration ConsoFrance

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX –
 Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82
 email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr
 Directeur de la publication : Claude Bruley • Rédaction dossier : Michèle Berzosa •
 Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé par Imprimerie
 Grenier, 115/117 avenue Raspail
 94250 Gentilly. Prix de vente 4 euros au numéro. 6 numéros par abonnement
 annuel : 20 euros. N° de commission paritaire : 0415 G 86486.
 Imprimé sur papier recyclé.



Papier recyclé

ÉDITO

Tous ensemble pour une production durable de la banane dans le monde

Par le passé, INDECOSA-CGT a participé activement avec le secteur international de la CGT à des campagnes autour de l'alimentation. On peut citer notamment les initiatives autour de la question de la souveraineté alimentaire. Aujourd'hui, c'est sur les conditions de production de banane que porte notre action. La confédération en coopération avec les Travailleurs d'Amérique latines (COSIBA), la CGT Guadeloupe, l'ONG Banana Link et INDECOSA-CGT entament donc une campagne commune sur le thème de la santé et la sécurité dans la filière de production de banane. Un aspect essentiel de notre campagne est de contraindre les principaux pays producteurs de bananes à ratifier la convention 184 de l'OIT. Cette convention, signée par le seul Ghana, contient des recommandations sur les pratiques sur le lieu de travail, à travers les comités d'hygiène et sécurité. Elle comprend également la mise en place de commissions tripartites nationales afin d'assurer une plate-forme permanente pour l'amélioration de la santé et de la sécurité.

Servant de base alimentaire pour de nombreuses populations dans le monde, la banane est devenue un enjeu mondial économique majeur. Plus de 20 ans de guerre fratricide entre la « banane dollar » et les autres producteurs dont les Antilles françaises. Au-delà du poids économique qu'elle représente, la banane est souvent produite dans des conditions sociales et environnementales déplorables. Le scandale du chlordécone en 2006 a mis en lumière un drame humain terrible en Guadeloupe et Martinique. Des générations de travailleurs ont été touchées dans leur chair par le recours systématique à ce puissant pesticide. A l'occasion du Grenelle de l'environnement, la France a pris des mesures fortes telles que l'arrêt de l'utilisation du chlordécone et limitation des intrants dans les bananeraies. Pour le consommateur, c'est aussi une bonne nouvelle puisqu'il a l'assurance de manger un produit plus sain. En effet, ne nous leurrions pas, les fruits et légumes que nous achetons dans le commerce contiennent même à l'état résiduel des pesticides. Les analyses de scientifiques comme le professeur Belpomme sont sans équivoque. Cette campagne sera pour nous le moyen d'interpeller l'Etat sur la mise sur le marché de produits phytosanitaires et du manque d'étude d'impact sur la santé humaine. Parallèlement à notre action sur la banane, nous allons interpeller la grande distribution et les jardinerie sur les mesures qu'ils comptent prendre pour informer les consommateurs sur les risques de cancérogenèse du glyphosate suite à la publication d'un rapport de l'OMS.

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « Ensemble » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « Vie nouvelle » de l'Union confédérale des retraités CGT “

Accès aux droits pour tous : l'Agenda d'Accessibilité Programmée : « L'ad'AP »

La loi du 11 février 2005 dite « Loi Handicap » a fixé la mise en accessibilité des établissements recevant du public au 1^{er} janvier 2015 ; elle est désormais derrière nous mais l'échéance de mise en accessibilité des ERP, IOP et transports publics demeure. Pour répondre aux retards pris par les maîtres d'ouvrages et les exploitants, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a mis en place les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ces dispositifs permettent d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans pour la mise en œuvre des travaux d'accessibilité tels que définis par l'article L.111-7-3 du Code de la Construction.

La seule élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité après la date du 1^{er} janvier 2015.

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015.

L'ad'AP est un outil permettant aux établissements recevant du public (ERP), aux installations ouvertes au public (IOP), aux professions libérales, aux commerces non accessibles au 31 décembre 2014 de planifier la réalisation des travaux au-delà de 2015, sur 3 ans voire 9 ans... ! De nombreuses journées programmées dans toute la France tout au long du mois de mars visent à donner les outils nécessaires à la réussite d'un Ad'AP par

le biais d'analyses de cas concrets, d'un décryptage des évolutions normatives pour les ERP existants, de témoignages de collectivités dont la démarche a déjà abouti ainsi que d'aide au choix de solutions techniques.

Le mode de conception et de construction à l'usage de l'homme bien proportionné et en pleine possession de ses capacités est révolu. Les attentes et les besoins ont évolué, la nouvelle démographie bouleverse les habitudes et les technologies, sans cesse en progrès, contribuent à accélérer ce processus.

Ni exclusivité, ni discrimination

Il revient à la société de s'adapter pour répondre aux besoins de chacun sans exclusivité ni discrimination. Cette approche qui prend en compte toutes les composantes du cadre de vie, des biens et des services, est celle de la conception universelle. Concept qui apporte des solutions concrètes pour certains et de la qualité de vie pour tous.

L'accessibilité universelle (bâtiments, numérique...) se met aux normes pour accueillir les personnes handicapées physiques, auditives, visuelles, mentales, cognitives ou psychiques mais aussi pour toute personne quels que soient sa situation ou son âge ... c'est permettre à chacun de participer à la vie de la collectivité et exercer les actes de la vie quotidienne.

Manque de volonté de faire

Si nous prenions l'option de rester positif, nous apprécierions la volonté affichée par le gouvernement via la délégation ministérielle à l'accessibilité qui a enfin engagé un processus auprès de tous les départements. Il s'agit de desserrer le frein après 10 ans d'inertie sur la mise en œuvre des mesures d'accessibilité. Pourtant depuis 2005, ce ne sont pas les moyens qui ont manqué mais bien la volonté de faire. Pour exemple, le programme d'accessibilité du FIPHP



Comparateur des offres sur Internet : Vigilance !

Face à la multiplication des comparateurs d'offres sur internet concernant divers secteurs économiques, le législateur a prévu de renforcer l'information des consommateurs en ce domaine.

Ainsi, un nouvel article a été introduit dans le Code de la consommation (article L.111-5 créé par la loi Consommation du 17 mars 2014) afin d'exiger de « toute personne » qui propose ce type d'activités « une information loyale, claire et transparente, y compris sur ce qui relève de la publicité ». En attendant la publication du décret d'application de cette disposition, les consommateurs, notamment d'énergie en raison de la multiplication sur le web de tels outils, doivent faire preuve de la plus grande vigilance en portant leur attention sur la nature de la structure qui propose ces comparateurs et à ses liens financiers

éventuels avec les professionnels référencés. A cette occasion, il convient de rappeler que le site d'information des pouvoirs publics destiné aux consommateurs d'électricité et de gaz naturel - www.energie-info.fr - développé par le Médiateur national de l'énergie (en liaison avec la Commission de régulation de l'énergie et les directions des ministères concernés - Energie et Consommation), propose un outil de comparaison des offres d'électricité et de gaz naturel. Par ailleurs, si l'aspect financier d'une offre revêt une importance essentielle, à l'heure où est annoncé un enchérissement inéluctable des prix de l'énergie, il convient également de porter son attention sur les conditions et la qualité de service proposées, et pour ce faire de prendre connaissance avec la plus grande attention des conditions générales de vente proposées par les divers fournisseurs présents sur le marché. ■

dédié aux établissements publics dès 2008, avec un budget de plusieurs dizaines de millions d'euros ; 3 ans plus tard, 10% du budget n'avait pas été dépensé ... !

La France sanctionnée par l'Europe

La France a été de nombreuses fois et est encore sanctionnée par l'Europe pour discrimination envers les personnes malades ou handicapées et non-respect des directives européennes en la matière. Cependant notre appréciation sur la mise en accessibilité universelle en France nous porte à dénoncer le laxisme, le non-respect de ses engagements de la part de l'état à tous les niveaux institutionnels puisque la période de 10 ans qu'il s'était accordé pour les remplir est portée depuis septembre 2014 à presque 20 ans.

Pour la société tout entière c'est proprement scandaleux. Invitons nous, agissons, participons à ces informations de l'accessibilité dans toutes nos régions pour peser sur les réalisations, les mises en conformité, les travaux afin que dans la ville, dans les entreprises, les loisirs, le sport, la culture nul ne soit empêché ou restreint dans son égalité et son accès aux droits.

Généralisation du tiers payant : Une mesure juste

De plus en plus d'assurés sociaux renoncent à se soigner faute d'argent. Nombreux sont ceux qui ne peuvent même plus faire l'avance de la part remboursée par la sécurité sociale et celle prise en charge par la complémentaire santé.

Pour se soigner malgré tout, ils n'ont parfois pas d'autre alternative que de pousser la porte des urgences de l'hôpital. La généralisation du tiers payant peut être une importante bouffée d'oxygène pour nombre d'assurés en dessous ou même au niveau du seuil de pauvreté.

Nous comprenons mal la levée de boucliers de certains médecins libéraux qui rechignent à appliquer cette règle au combien nécessaire. L'argument par lequel on risque de voir les salles d'attente engorgées par des « faux malades » ne tient pas la route. Pire encore, il masque une réalité moins flatteuse de certains praticiens. L'INDECOSA-CGT constate au quotidien les discriminations dont sont victimes de nombreux patients disposant de la CMU et de l'AME. En effet, de nombreux spécialistes dissuadent de manière

détournée ces patients de frapper à la porte de leur cabinet. Cela va d'un RDV urgent remis à des semaines voire des mois, à on vous rappellera dans les plus brefs délais. Ce sont aussi des praticiens de grandes métropoles qui pratiquent le dépassement d'honoraire.

Alors que 25 pays de l'Union européenne pratiquent déjà le tiers payant généralisé, on comprend mal pourquoi la France et le Benelux traînent toujours des pieds.

Propos peu rassurants

Nous soutenons la mise en place du tiers payant généralisé, et ne pouvons admettre l'effectivité tardive du dispositif à l'horizon 2017. Les propos du président de la République ne sont guère rassurants sur l'avenir de la mesure phare du projet de loi « santé ».

Pourtant, le 5 février dernier, il conditionnait l'instauration du tiers payant généralisé à la mise en place d'un mécanisme simple de paiement pour les professionnels de santé. Ces propos bienveillants à l'adresse des médecins libéraux sont d'autant plus étonnants que cette « usine à gaz » présumée existe déjà pour 100 000 professionnels dont les infirmières libérales et les pharmaciens. ■

Agir pour éradiquer la précarité énergétique

La fin de la trêve hivernale a eu lieu le 31 mars. Les fournisseurs d'électricité, gaz et chaleur ont repris la résiliation des contrats et les coupures d'énergie. C'est également la reprise des expulsions locatives. L'an dernier, le rapport de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique a fait état de 11 millions de personnes en précarité énergétique. Nous faisons aujourd'hui le constat que ce fléau est grandissant et que les dépenses incompressibles d'énergie dans le budget des ménages occupent une part de plus en plus importante. La facture énergétique moyenne d'un ménage est de 3 200 € (logement : 1 800 € + transport : 1 400 €). La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux, à savoir ; la vulnérabilité des ménages engendrée par la faiblesse de leurs revenus, la qualité thermique déficiente des logements et le coût de l'énergie (gaz, électricité, fioul). C'est donc sur ces 3 facteurs qu'il faut agir.

La CGT propose d'agir immédiatement sur le kwh électrique et gaz en ramenant la TVA à 5,5% comme sur les biens de première nécessité. De même, il faut interdire les coupures d'énergie tout au long de l'année pour les familles en situation de précarité. Utopie ? En Grèce, où la situation économique n'est pas celle de la France, le gouvernement a voté la fourniture d'électricité gratuite à toutes les familles qui sont sous le seuil de pauvreté. Les acteurs de la médiation sociale jouent un rôle important dans la détection des personnes en précarité énergétique. La loi de « transition énergétique » ne comporte aucune proposition pour renforcer les équipes des CCAS dans les communes ou les conseils généraux. Pire, avec la réforme territoriale et en filigrane l'évaporation des conseils départementaux, ce sera la réduction des personnels territoriaux et, avec elle, l'amointrissement des services publics de proximité. Aujourd'hui, seuls EDF, GDF Suez et

les Entreprises Locales de Distribution versent au Fonds de Solidarité Logement. Ils contribuent à environ 40 % du total des aides énergie portées par les conseils départementaux. Pour la CGT, ce sont toutes les entreprises du secteur qui doivent contribuer. C'est loin d'être un vœu pieux au regard des bénéfices des entreprises et des dividendes versées aux actionnaires. C'est juste une question de répartition des richesses. Malheureusement, le débat sur le projet de loi de transition énergétique n'a pas permis de réelle avancée en matière de lutte contre la précarité énergétique. La mise en place du chèque énergie a été votée sans que l'on ait connaissance, à ce jour, du montant qui lui sera consacré. C'est inquiétant car sa mise en œuvre s'accompagne de la disparition des tarifs sociaux. Le financement solidaire du chèque énergie doit se faire par l'ensemble des entreprises du secteur énergétique. Pour un montant de 250 €/an, la somme qui devrait être engagée



pour le financer est évaluée à 1 milliard d'euros par le médiateur national de l'énergie.

Pour la CGT, il faut :

- Sauvegarder des tarifs réglementés au sein d'un service public de l'électricité

et du gaz. D'ailleurs, les fanatiques du tout marché répètent à l'envie que si le marché ne fonctionne pas correctement c'est parce qu'il y a encore des barrières et les tarifs réglementés en font partie. C'est pourquoi, les libéraux veulent les supprimer alors que partout en Europe

où ils ont été supprimés, les gens ont vu leur facture s'envoler.

- Réduire la mobilité contrainte (due notamment à l'étalement urbain) et développer les transports collectifs propres en favorisant le rail, accessibles au plus grand nombre.

- Un plan gouvernemental à la hauteur des enjeux concernant la réhabilitation des logements privés et publics, collectifs et individuels.

- Et surtout, l'augmentation des revenus minimum (salaires, pensions et aides sociales) pour garantir à chaque habitant ses droits fondamentaux : logement, eau, électricité, chauffage et accès à la santé. ■

TABLEAU COMPARATIF DES RESULTATS DES ELECTIONS DE LOCATAIRES 2014 ET DES ELECTIONS PRECEDENTES

Résultats des élections 2010

Ces résultats portent sur 268 offices (98 % OPH) et 246 Entreprises sociales pour l'habitat (95 % des ESH). La réforme des OPH a augmenté mécaniquement le nombre d'administrateurs représentant les locataires. Le taux de participation est de 20,8 %. La participation continue à baisser.

La CNL reste la première organisation nationale avec près de 40 % des élus et la CLCV la seconde avec plus de 21 %

des élus. Après plusieurs élections où la baisse des associations locales a été significative, l'on constate une légère progression. La présence de nombreuses listes INDECOSA-CGT avec 47 élus (contre 24 en 2006) n'est sans doute pas étrangère à cette hausse. [source : Union Sociale pour l'Habitat, mars 2011]

Résultats des élections 2014

Les résultats disponibles concernent 1635 administrateurs élus. Ils confirment

la place centrale des cinq associations siégeant à la CNC au sein des conseils d'administration des organismes Hlm, la part des associations autonomes étant stable par rapport à 2010. Parmi ces associations autonomes, à noter le nombre de sièges d'administrateurs obtenu par l'INDECOSA-CGT qui s'élève à 70.

[source : Union Sociale pour l'Habitat, mars 2011, Actualités Habitat, 15 mars 2015]

Loi Macron, rapport Duron

Le service public de chemin de fer en danger !

Le projet de loi Macron prévoit des «services librement organisés» avec «la possibilité», pour les entreprises de transport public routier de personnes, d'assurer, à leur initiative, «toute desserte interurbaine». Le rapport Duron préconise des fermetures de lignes intercity de la SNCF. Déjà de nombreuses lignes ferroviaires sont menacées de fermeture par manque d'investissement dans l'entretien et dans la modernisation des infrastructures ferroviaires ainsi que dans le renouvellement du matériel (Corail-train de nuit...). Par contre, les usagers de la SNCF ont subi une très forte augmentation de 40% des tarifs entre 2002 et 2015. La décision d'augmenter une nouvelle fois les tarifs de la SNCF, 2,6 % au 1er janvier 2015, d'un niveau très supérieure à l'inflation défavorise encore plus l'accès aux transports collectifs. Les usagers paient les conséquences de l'éclatement de la SNCF en des entités de plus en plus autonomes, les mettant en concurrence entre elles et faisant de chacune d'elles des zones de profit. Cette politique est en rupture avec la vocation de service public de la SNCF et de réponse aux besoins de la population. Au contraire, elle conduit à des suppressions de

dessertes, des fermetures de gares, de guichet, de boutique SNCF et à la suppression des contrôleurs dans les trains, aggravant les conditions de vie de milliers de salariés, d'étudiants, de retraités utilisant chaque jour les transports ferroviaires, et elle accentue la désertification des zones rurales. La mise en place du «low cost», sur route, ne peut être la réponse aux besoins de transports collectifs. Dans une période où nous devons réduire les émissions à effet de serre, et que ce tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 la conférence climat (COP21) à Paris. Répondre aux lobbys des transports routiers, c'est mettre en insécurité des milliers de passagers qui utilisent tous les jours le train en toute sécurité, augmenter leurs temps de transport, accentué les émissions à effet de serre et faire porter à la collectivité le coût de la dégradation du réseau routier dû à la circulation de véhicule à gros tonnages. Il y a urgence à ce que les citoyens consommateurs se réapproprient leurs services publics de transport pour qu'ils répondent à leurs besoins, l'intérêt général accessible à tous (y compris tarifaire), quel que soit le territoire. ■

	2003			2006			2010			2014		
	voix	sièges	%	voix	sièges	%	voix	sièges	%	voix	sièges	%
	Inscrits			Inscrits			inscrits			inscrits		
	3 460 883			3 598 166			3 687 414			NC		
Total exprimés	872 416	1355	25,20 %	835 600	1529	23,22 %	737 060	1690	20,79 %	NC	1635*	19,52
CNL	353 877	582	42,95	328 026	644	42,11	270 279	675	39,94	NC	612	36,80
CLCV	180 090	253	18,67	174 273	300	19,62	166 684	358	21,18	NC	374	22,49
AFOC	61 264	93	6,86	72 783	125	8,17	70 541	143	8,46	NC	171	10,28
CSF	96 777	104	7,67	90 552	122	7,97	76 267	142	8,40	NC	131	7,88
CGL	47 854	71	5,23	54 797	92	6,01	46 350	98	5,79	NC	104	6,25
Autres associations	132 554	252	18,59	115 169	246	16,08	106 939	274	16,21	NC	271	16,29
dont INDECOSA-CGT	NC	NC	NC	NC	24	1,56	26674	61	3,61	37019	75	4,59*
												4,51**

* Réalisé
** Le vote n'étant pas encore complètement terminé, projection probable

Transition énergétique : une loi irréaliste

Objectifs intenable, manque de financements, filières en dangers et désengagement de l'État : le projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte a tout pour inquiéter. Pourtant les enjeux en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de développement humain durable sont majeurs.

La rareté des combustibles fossiles, les questions de dérèglement climatique, de pollution, d'insécurité (particulièrement après l'accident de Fukushima), de devenir des déchets nucléaires, d'indépendance, un ensemble de problèmes concrets et urgents à régler, ont enfin convaincu les politiques de réfléchir à un nouveau modèle énergétique. Tout le monde s'accorde à penser qu'il s'agit d'un défi majeur pour les générations futures. Et qu'il y a urgence à agir.

Projet de loi à long terme

François Hollande a fait de ces questions des arguments de sa campagne électorale de 2012 en promettant de réduire de 50% la part du nucléaire en France à l'horizon 2020. Depuis l'automne 2014, la ministre de l'Écologie, du Développement durable

et de l'Énergie, porte son projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte. Adopté en première lecture à l'Assemblée nationale en octobre dernier, il a été modifié et de nouveau adopté par le Sénat le 3 mars 2015. Le texte poursuit maintenant son cheminement parlementaire, notamment en commission mixte paritaire, puis de nouveau à l'Assemblée.

Quelle place pour le nucléaire ?

Parmi les nombreuses questions que ce projet de loi soulève, la part du nucléaire dans le mix énergétique du pays fait polémique. Aujourd'hui, 75% de notre électricité provient des centrales nucléaires. Alors que les mines de charbon ferment et que le premier choc pétrolier survient en 1973, la France engage avec cette technologie une relation consensuelle qui dure depuis la fin des années 60. Cette spécificité française explique en partie le retard pris par le pays en matière d'énergies renouvelables (EnR), hors centrales hydrauliques. Néanmoins, malgré un coût relativement bas du kilowattheure, une production d'énergie décarbonée, le nucléaire est remis en question. Le problème du retraitement de ses déchets, la sécurité et le vieillissement du parc sont les arguments avancés par ses opposants.

La réduction du recours à l'atome dans un contexte d'épuisement des ressources fossiles implique une montée en puissance de EnR, énergies primaires et inépuisables, mais intermittentes. La France a encore un long chemin à parcourir pour intégrer une part importante d'EnR dans son bouquet énergétique. Des problèmes se posent en matière de financement, de réseau, de stockage, de gestion des pics de production et d'adaptation à la demande et, enfin, de coût pour le consommateur. Celui-ci finance le développement des EnR via la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), mais ce



financement est-il toujours bien utilisé ? En 2011, la filière solaire a capté 62 % de la CSPE alors qu'elle ne représentait que 2,7 % des énergies électriques renouvelables.

Quelle vision à long terme ?

C'est à toutes ces questions, et à bien d'autres, que le projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte se devait de répondre. Une vision politique de long terme, intégrant des solutions équilibrées tant au niveau social, notamment en luttant contre la précarité énergétique, que sur le plan économique et environnemental était attendue. Au final, la loi en discussion, malgré ses amendements, ne répond pas aux attentes. Elle poursuit une politique de déréglementation, fragilise le service public, ne permet pas la ré-industrialisation du pays et ne règle pas le problème de la pauvreté énergétique. Alors que se prépare à Paris la Cop21 qui doit se tenir du 30 novembre au 11 décembre 2015, la loi de la ministre du Développement durable veut faire de la France un exemple à suivre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Sa loi, irréaliste et sans financement, est loin des ambitions affichées par le gouvernement et réclamées par l'urgence de la situation sociale et environnementale. ■

« Une illusion de croissance verte avant la Cop21 »



Entretien avec Marie-Claire Cailletaud, animatrice du pôle Politique industrielle et énergétique de la FNME-CGT.

IN : Le projet de loi relatif à la transition énergétique adopté par le Sénat le 3 mars dernier apporte-t-il les solutions que la CGT attendait ?

Marie-Claire Cailletaud : Si nous partageons tous la conviction qu'une transition énergétique est nécessaire pour répondre aux enjeux de développement durable et de dérèglement climatique, la CGT conteste le projet du gouvernement. Un exemple des incohérences que nous soulignons ? Nous sommes tous d'accord pour baisser les émissions de gaz à effet de serre (GES), c'est un objectif essentiel. Alors pourquoi les transports qui représentent le plus grand émetteur de GES et le deuxième consommateur d'énergies fossiles, sont-ils quasiment absents de la loi ? Plus grave, en parallèle de la loi de Ségolène Royal, le ministre Emmanuel Macron propose dans sa loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques de faire rouler des bus à la place des trains. Je vous laisse juger du progrès écologique ! En laissant de côté ce secteur d'activité, la loi pour la croissance verte ne part pas sur de bonnes bases.

IN : Un des objectifs visés par le projet

de loi consiste à réduire de 50 % notre consommation énergétique finale d'ici à 2050. Cela te paraît-il possible ?

M-C C. : C'est tout à fait irréaliste pour plusieurs raisons. D'abord dans un pays qui devrait se doter d'un plan de ré-industrialisation, on prévoit une production d'énergie en conséquence. Ensuite, l'objectif ne prend en compte ni la croissance démographique, ni la tendance des consommations constatées depuis plusieurs dizaines d'années. Enfin, l'État ne prévoit pas les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif. Je ne citerai qu'un exemple, celui de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Le Grenelle de l'environnement l'avait déjà inscrit sur sa feuille de route : en vain faute de financement. À présent, François Hollande veut rénover 500 000 logements par an afin de les rendre performants en termes d'énergie. Le coût de ces travaux s'élèverait à environ 10 milliards d'euro. Aujourd'hui, la ministre parle de mettre sur la table un ou deux milliards d'euros pour financer sa loi. On est très loin du compte ! Au final, l'obligation de rendre son logement vertueux incombera aux ménages qui devront financer eux-mêmes les travaux d'isolation, de toiture, de menuiseries extérieures... C'est inacceptable. Viser la

performance énergétique des bâtiments n'est pas en soi une mauvaise chose, au contraire, mais il faut, d'une part, que l'État prévoit les fonds nécessaires et, d'autre part, qu'une véritable filière professionnelle s'organise à cet effet.

IN : La régionalisation de l'énergie se dessine entre les lignes de ce projet de loi...

M-C C. : C'est en effet un glissement à craindre si la loi est votée en état. Un glissement qui remettrait en question la péréquation tarifaire et la solidarité entre les régions. Au-delà des questions d'énergie, c'est une Europe fédéraliste, à l'image de l'Allemagne, qui se profile avec des régions riches et prospères et d'autres qui seraient délaissées et dont les habitants ne bénéficieraient pas des mêmes services publics. D'autres lois relatives aux compétences régionales ont déjà vu le jour ou se préparent. Elles corroborent nos craintes.

En matière d'énergie, cela se traduirait par l'arrivée massive d'acteurs privés et un affaiblissement du service public.

IN : Les mesures pour lutter contre la précarité énergétique sont-elles adaptées à la situation que vivent actuellement des millions de Français ?

DÉFINITIONS

L'énergie primaire : l'énergie brute, non transformée. Elle a pour source le rayonnement solaire, les déplacements du vent ou de l'eau, le pétrole, le charbon, le gaz naturel, l'uranium...

L'énergie secondaire : c'est le pétrole brut transformé en fioul ou en essence ; le gaz, l'énergie nucléaire, solaire ou éolienne transformés en électricité...

Bouquet énergétique ou mix énergétique : proportion des différentes sources d'énergie (renouvelables, minérales, fossiles) dans la production d'énergie.

CSPE : la Contribution au Service Public de l'Électricité, payée par le consommateur au prorata de sa consommation, finance le maintien d'un tarif unique de l'électricité sur tout le territoire national, le développement de la cogénération et des énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique.

Cop21 : la vingt-et-unième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015, aussi appelée « Paris 2015 » du 30 novembre au 11 décembre 2015.



la Cop21 »

M-C C. : Un chèque énergie est créé par la loi pour aider les ménages les plus modestes à régler non plus seulement leur facture de gaz ou d'électricité mais aussi leurs dépenses de fuel ou des petits travaux d'amélioration du logement. C'est une bonne chose d'avoir élargi les usages de ce chèque, mais il reste à savoir quel sera son montant, qui en bénéficiera et qui le financera. La CGT demande par exemple que les pétroliers, notamment, participent à son financement. Par ailleurs, il faut savoir que dans le même temps les tarifs sociaux sont en passe de disparaître.

IN : Que dit le projet de loi à propos du nucléaire ?

M-C C. : Il prévoit le plafonnement au niveau actuel, mais ne précise pas les modalités qui permettraient de parvenir à cette limite. Devra-t-on fermer des tranches ? Quel sera l'avenir de Fessenheim ? À la CGT, nous pensons que le nucléaire est une source d'énergie qui fonctionne bien, à bas coût et sans émissions de CO₂. Cette filière, avec sa nouvelle génération de réacteurs, est une filière d'avenir non négligeable. Encore faut-il que l'État la dote de moyens suffisants pour lui assurer toutes les conditions de sécurité et de traitement des déchets radioactifs.

IN : Et pour l'hydraulique ?

M-C C. : On en parle peu, mais la loi envisage l'ouverture des concessions hydrauliques à la concurrence. Au-delà de la production d'électricité, c'est la gestion de l'eau sur le territoire national qui est en cause. La France dispose d'un parc hydraulique important, fournissant une électricité propre, peu chère et permettant une souplesse appréciable au niveau de la gestion de la production.

Demain, des opérateurs privés pourront mettre la main sur ces sources d'énergie à hauteur de 66%. Ce sera la fin des missions de service public et de l'intérêt général.

IN : Du point de vue social, y a-t-il des avancées ?

M-C C. : Les questions sociales ne sont pas abordées par le projet de loi. Pourtant la transition énergétique peut réellement être porteuse d'avancées en la matière. Il suffit pour cela de mettre en place un véritable projet industriel, basé sur la recherche, puis, une fois la maturité technologique atteinte, sur les formations liées à la transition énergétique et sur l'organisation de filières conçues dans le cadre d'un mix énergétique équilibré. Dans ces conditions, la transition énergétique peut être une chance pour l'emploi.

IN : Ce projet de loi ne semble donc ni réaliste, ni performant ?

M-C C. : De fait, il y a un fossé énorme entre les objectifs visés et les moyens engagés. Ce projet de loi est en réalité une manœuvre politicienne entre les Verts et le PS. Il fluctue en fonction des accords qui se trament entre ces forces politiques. Il confirme le désengagement de l'État, l'assujettissement aux diktats de l'Union européenne et l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence.

Il pose de vrais problèmes sociaux pour les salariés des filières concernées et ne répond ni aux enjeux de développement durable, ni aux attentes des usagers dont la facture risque de flamber au travers de la CSPE. Il ne porte pas la politique énergétique dont le pays a besoin. Il vise simplement à donner une illusion de croissance verte avant la Cop21 du mois de décembre. ■

Les objectifs chiffrés du projet de loi sur la transition énergétique

- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4).
- Réduire notre consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030.
- Réduire notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030.
- Porter la part énergies renouvelables à 40% dans la production d'électricité d'ici à 2030.
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.
- Créer un objectif de performance énergétique de l'ensemble du parc de logements à 2050.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages.

Les objectifs chiffrés établis par l'Union européenne pour 2020

- 20 % de la consommation d'énergie provenant des énergies renouvelables (27% en 2030),
- 20 % d'émissions de GES en moins par rapport à 1990.

Tour d'horizon des énergies renouvelables en France

La France, riche en ressources énergétiques renouvelables, dispose de la quatrième surface forestière d'Europe. Elle bénéficie également d'un fort potentiel hydraulique, éolien

et géothermique. Entre 2012 et 2013, la production primaire renouvelable a augmenté de près de 11 %. Néanmoins le pays accuse un retard certain dans ce domaine.



La biomasse et les déchets – 48,75 % de l'énergie renouvelable produite

La biomasse, qui comprend l'utilisation du bois et la valorisation des déchets biodégradables, est une importante source énergétique renouvelable. Cette énergie est consacrée à 93 % à la production de chaleur et à 7 % à la production d'électricité.



Les pompes à chaleur – 6,5 % de l'énergie renouvelable produite

L'éolien – 5,65 % de l'énergie renouvelable produite, 0,5 % de l'énergie totale consommée

La France dispose du deuxième gisement éolien d'Europe. À ce titre, elle peut considérer l'éolien, qu'il soit terrestre ou maritime, comme l'énergie renouvelable ayant le meilleur potentiel de développement à court terme. Pourtant, elle est à ce jour sous-équipée.



L'hydraulique renouvelable – 24,6 % de l'énergie renouvelable produite

Il s'agit de la deuxième source de production d'électricité après le nucléaire (capacité installée : 25 000 MW), la première parmi les sources d'électricité renouvelable (70%).



Les biocarburants – 9,7 % de l'énergie renouvelable produite

Les biocarburants comportent deux grandes filières, le biodiésel incorporé au gazole, et le bioéthanol, incorporé à l'essence. Le biodiésel représente 85 % de la consommation de biocarburant et le bioéthanol, 15 %.



Le biogaz – 2 % de l'énergie renouvelable produite

Source : SOeS 2013

L'énergie solaire - 2 % de l'énergie renouvelable produite

La filière solaire française accuse un net retard relativement à son développement dans d'autres pays européens. Son coût de production reste largement plus élevé que celui des autres EnR.



La géothermie – 0,8 % de l'énergie renouvelable produite

ÉTAT DES LIEUX CHIFFRÉ DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

Répartition de l'énergie primaire consommée :

Charbon : 5 %
Pétrole : 30 %
Électricité primaire non renouvelable : 44 %
Gaz : 14 %
Énergies renouvelables et déchets : 7%

Consommation finale d'énergie par secteur

Résidentiel et tertiaire : 45 %
(la consommation a été multipliée par 4 en 20 ans)
Transports : 32 %
Industrie : 21 %
Agriculture : 3 %

Évolution de la production nationale

La production d'énergie primaire est passée de 44 Mtep en 1973 à 138,6 Mtep en 2010, elle a plus que triplé.
Source : SOeS 2013

La précarité énergétique

11 millions de Français sont en situation de précarité énergétique. Ils consacrent plus de 10 % de leur revenu à leur facture d'énergie. 90 % sont issus du parc logement privé, 62 % sont propriétaires et 55 % ont plus de 60 ans.
(source CGT)

D.R.



NORMANDIE LIGNES FERROVIAIRES NORMANDES : ENTENDRONS-NOUS ENCORE SIFFLER LES TRAINS ?

La célèbre chanson vient de perdre son interprète principal et sans mauvais jeu de mot, nos gares normandes vont-elles subir le même sort ? Un rapport interne de la SNCF prévoit des suppressions de lignes ou de dessertes dans les années à venir.

Les choses semblent s'accélérer cependant puisque le député du Calvados, Philippe Duron, devait remettre fin mai au gouvernement une série de propositions pour améliorer la qualité du réseau ferroviaire français.

Ce rapport va servir d'appui à la nouvelle convention d'exploitation des trains d'équilibre du territoire (TET, Inter-cités et Corail) prévue pour 2016.

Comme d'habitude, usagers et les cheminots se trouvent au milieu de ce numéro du « c'est pas moi, c'est lui ! » entre la région Normandie et la direction de l'entreprise ferroviaire.

Chacun se renvoie la patate chaude et nombreux voyageurs risquent à terme de rester à « quai » :

- Ainsi le Caen-Tours serait menacé à terme de disparition pure et simple.

- Le Paris-Caen-Cherbourg serait maintenu avec des arrêts dans certaines gares au détriment d'autres, sacrifiés au nom de la régularité et de la rentabilité. Des bus de substitution seraient prévus avec des voyageurs qui devraient voir le trajet sérieusement rallongé.

- Un Paris-Granville réduit à un nombre limité d'aller-retour sans rapport avec des plages horaires compatibles avec des trajets domicile-travail.

Ce projet de mesures risque d'entraîner de nombreux préjudices économiques, sociaux et environnementaux. Pire encore, ils ne vont pas résoudre les

véritables problèmes qui sont :

- Un taux de régularité très en deçà des annonces positives de la SNCF.

- Un matériel obsolète. À l'heure actuelle, aucune annonce concrète sur le renouvellement du matériel.

- De nombreuses gares en attente d'être rénovées et mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

- Une plage horaire d'accueil dans les moyennes gares qui ne cesse de baisser.

- Des agents de la SNCF régulièrement victimes d'incivilités. Trop souvent des « roulants » se retrouvent en effectif restreint pour contrôler des centaines de voyageurs.

Plutôt que de casser un outil essentiel au désenclavement de notre région, nous demandons :

- Un plan de modernisation Etat-Région avec de vrais moyens. Lorsque l'on voit les cadeaux faits aux multinationales à travers le CICE, on est convaincu que l'argent peut être utilisé de manière plus efficace et plus juste. (Le groupe VINCI a reçu 4,5 milliards d'aide avec un résultat négatif au global de -130 emplois.)

- Une offre adaptée aussi bien pour les horaires, le service rendu ou encore les tarifs. Trop de Normands rechignent à prendre le train faute de moyens.

- La réouverture de la ligne Caen-Le Havre et la mise en place de la desserte du Mont-Saint-Michel tout en maintenant le terminus à Granville.

- Remplacer l'ensemble du matériel existant dans des délais raisonnables.

- Rénover et mettre aux normes l'ensemble des gares.

- Renforcer le nombre d'agents pour améliorer la qualité de services et renforcer la sécurité ■

ÎLE-DE-FRANCE RÉFORME DES TRANSPORTS : LE TARIF UNIQUE

C'est une mesure attendue par tous ceux qui trouvent les transports en Île-de-France excessifs !

C'est une mesure annoncée par les médias à grand renfort de pub fin 2014 !

Mise en place le 1^{er} septembre 2015, elle concernera tous les utilisateurs du « pass Navigo » mensuel ou annuel qui pourront voyager en illimité en Île-de-France, toutes zones pour le tarif unique de 70 €.

Les zones 2-3, 3-4 et 4-5 sont actuellement au coût inférieur à 70 €. Elles continueront d'exister et d'être dézonées les week-ends, les dates de congés scolaires (zone C) et annuels.

Les différentes études faites par les élus, le STIF et la RATP dégagent un certain nombre de remarques :

la mesure coûte environ 500 M€ et le financement n'est pas totalement réalisé. Les usagers gagneront en pouvoir d'achat entre 100 et 250 € (remboursement employeur déduit) et c'est bien.

Les employeurs verront baisser leur participation même si l'imposition augmente dans le même temps.

Maintenant, il reste beaucoup à faire pour améliorer le réseau au delà du Grand Paris qui reste insuffisant ■

AGENDA

Mai :

04 : Vendée – CA et ½ Journée d'étude sur la loi de consommation dite loi Hamon
13 : Cher – CA
13 : Seine-Saint-Denis – CA
22 : Charente-Maritime – AG
29 : Bouches-du-Rhône – Réunion PACA

Juin :

1^{er} au 5 : Nord – Formation « Agir avec les consommateurs salariés »
19 : Moselle – AG
22-23 : Ain – AG
23 : Loire-Atlantique – AG

Amis des antennes locales et des associations départementales, n'hésitez pas à nous faire remonter vos actions et vos informations afin de les valoriser dans votre journal.

LANDES «AGIR AVEC LES CONSOMMATEURS», FORMATION DE BASE INDECOSA-CGT

C'est un sacré moment que j'ai passé auprès d'une équipe formidable... Les grands mots me direz-vous ? Peut-être, mais nous étions là afin d'acquérir suffisamment de connaissances pour tenir nos premières permanences INDECOSA-CGT, accueillir les camarades qui viennent à cette permanence, les écouter, et autant que possible apporter une réponse à leurs attentes.

Nos «professeurs», Joëlle Ronne et Alain Coudin, nous ont apporté, un à un, tous les éléments dont nous avons besoin pour commencer ce travail au sein de l'association. L'accueil, l'écoute, la prise de note, mais aussi l'utilisation du réseau pour trouver les réponses aux questions posées, sans oublier la communication pour déjà présenter nos permanences ou des actions collectives. Une partie en cours et l'autre en atelier, c'est une expérience pleine de richesse humaine, où chacune et chacun ont amené leurs connaissances et leurs sensibilités, pour qu'ensemble on

progresser et apprenne ces bases indispensables pour participer aux actions de notre association. D'autres formations nous seront proposées pour encore progresser dans notre capacité à apporter plus encore à INDECOSA-CGT et à toutes celles et ceux qui viennent y chercher une réponse à leurs problèmes. C'est en tout cas dans une ambiance sereine et appliquée que toute l'équipe Sylvie, Eve-Cécile, Annie, Henri, Jean-Louis, Jean-Luc et Alain ont travaillé pour que les cours de Joëlle et Alain nous soient le plus profitable... Je dois enfin remercier celui qui est à l'origine de cette formation, qui nous l'a rendue des plus conviviales, organisant pour nous le petit déjeuner, des pauses café, mais aussi les repas le midi, ainsi qu'un repas du soir dont je garde un sacré souvenir, je veux parler de notre président Bernard Saint-Germain. Pour une équipe formidable ■ **Alain JANVIER**

FICHE PRATIQUE

Les achats sur internet

Je souhaite faire des achats sur Internet. Pourriez-vous me prodiguer quelques conseils pour éviter les mauvaises surprises ?

Comme vous, de plus en plus de personnes souhaitent acheter sur la Toile. Selon le dernier rapport de la fédération de la vente à distance, près de 8 internautes sur 10 déclarent avoir utilisé Internet pour leurs achats. En 2013, les Français ont ainsi dépensé plus de 10 milliards d'euros sur Internet à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette manne financière considérable attire les convoitises, et, pour éviter de cuisantes déconvenues, il est nécessaire de prendre quelques précautions.

Pour être sûr de se faire livrer à temps

Commandez plutôt sur les sites connus de tous, tels que la FNAC, Amazon ou Price-Minister. Même si le risque zéro n'existe pas, vous vous mettez à l'abri des sites frauduleux et autres, plus ou moins farfelus. Passer commande d'un produit signalé « en stock » vous assure la livraison dans les délais. Attention toutefois aux envois express pour les commandes de dernière minute. Le surcoût ne garantit pas que le transporteur honore les délais annoncés (pertes, intempéries...).

Le délai légal de rétractation

Désormais, les clients disposent de quatorze jours pour retourner un achat en ligne (sauf CD, DVD, jeux vidéo dont l'emballage a été retiré, place de spectacle...).

Gare aux fausses promotions

Méfiez-vous des messages électroniques vous proposant des offres défiant toute concurrence. Il faut faire preuve de bon sens, sachant que le parfum de grande marque à -90% a très peu de chance d'exister vraiment. Lorsque l'on a affaire à un site « inconnu » il ne faut pas hésiter à faire sa petite enquête sur un moteur de recherche et vérifier l'avis des consommateurs sur les forums.

Autre piège, très courant : vous recevez un mail avec un lien qui vous dirige automatiquement sur un site connu. Il ressemble à s'y méprendre avec le vrai... c'est ce que l'on appelle le « phishing » ou « hameçonnage ».

Évitez donc les liens que l'on vous propose et tapez vous-même l'adresse du site dans votre navigateur.

Autre solution, utilisez des outils en ligne gratuits. Il suffit de copier l'adresse du site sur lequel vous avez un doute pour savoir s'il est sécurisé ou non.

Sécuriser vos transactions bancaires

Vous allez régler vos achats. Au moment de payer, tout site sérieux ouvrira une page sécurisée avec un petit cadenas figurant en bas à droite ou dans l'adresse de votre navigateur.

L'adresse de cette page sécurisée commence toujours par « https ». Si tel n'est pas le cas, n'allez pas plus loin. Surtout refusez d'indiquer votre numéro de carte de paiement y compris sur un simple formulaire à renvoyer. Autre précaution, videz l'historique de votre navigateur après vos achats pour supprimer toute trace.

Malgré toutes ces précautions, chacun peut-être victime d'un piratage de carte bleue. Vérifiez régulièrement votre compte courant. En cas de transaction dont vous ne seriez pas à l'origine, ou qui serait émise à l'autre bout du monde, prévenez immédiatement votre banque.

Sécuriser votre ordinateur

Il est essentiel d'avoir un logiciel de sécurité (antivirus et firewall) à jour sur son ordinateur pour éviter toute surprise désagréable. Attention aussi aux commandes sur smartphone ou tablette. De nouvelles générations de virus et autres « mouchard » peuvent les infecter.

MEMENTO

1^{er} juin 2015

Honoraires de médecins

Généralistes : consultation :	23,00 €
Visite à domicile :	33,00 €
Majoration de consultation le samedi après-midi :	19,06 €
Majoration de dimanche et jour férié :	22,60 €
Majoration de nuit :	
De 20h à minuit et de 6h à 8h :	38,50 €
De minuit à 6h :	43,50 €
Majoration d'urgence :	22,60 €
Indemnité de déplacement :	3,50 €

Forfait hospitalier

Etablissement psychiatrique	13,50 €
Forfait pour actes médicaux supérieurs à 91 €	18,00 €

Franchise médicale

(plafonnement à 50 € par an)	
Boîte de médicaments	0,50 €
Acte paramédical	0,50 €
Transport sanitaire	2,00 €

Allocations familiales au 1^{er} avril 2015

2 enfants	129,35 €
3 enfants	295,05 €
4 enfants	460,77 €
Par enfant en plus	165,72 €

Indice des prix à la consommation : base 100 en 1998

Avril 2014 : 128,15 – Avril 2015 : 128,27
Variation annuelle 0,09 %

Indice à la construction : base 100 en 1974

Février 2014 : 882,00 – Février 2015 : 863,16
Variation annuelle - 2,14 %

Indice de référence des loyers :

base 100 au 4 ^{ème} trimestre 1998
1 ^{er} trimestre 2014 : 125,00 – 1 ^{er} trimestre 2015 : 125,19
Variation annuelle 0,15 %

SMIC au 1^{er} janvier 2015

Pour une heure	9,61 €
Pour 39 heures par semaine	1665,74 €
Pour 35 heures par semaine	1457,52 €

Revenu de solidarité active au 1^{er} janvier 2015

Pour une personne seule	513,88 €
Pour un couple	770,82 €
(Ces sommes sont majorées si des enfants sont à charge)	

Aide juridictionnelle au 1^{er} janvier 2015

Totale : moins de 941 € mensuels
Partielle : moins de 1411 € mensuels
Majorées de 169 € pour chacune des deux premières personnes à charge et de 107 € pour les suivantes

Crédit

Taux de l'usure maximum au 2 ^e trimestre 2015 :	
Prêts immobiliers :	Taux fixe : 4,49 %
	Taux variable : 4,09 %
	Prêts relais : 4,73 %
Prêts à la consommation :	Inférieur à 3000 € : 20,23 %
	De 3000 € à 6000 € : 14,15 %
	Supérieur à 6000 € : 9,04 %
Taux de l'intérêt légal :	0,93 %

COUP DE GUEULE

Il n'est pas bon d'être âgé et d'avoir un compte bancaire.

Notre lectrice nous fait part d'une aventure liée à la Banque Postale et qui n'a pas l'heur de la réjouir. L'histoire commence le 12 janvier 2015. Sa mère, dont elle gère les comptes, se rend à la Poste afin de connaître ses intérêts et de retirer de l'argent sur son Livret A (PTT La Poste). L'employée lui répond que la transaction n'est pas possible, que son compte est bloqué et qu'elle doit rencontrer la conseillère financière. Elle la contacte donc. Celle-ci ne peut lui répondre et doit se renseigner.

Le 17 février 2015, surprise que sa mère n'ait toujours pas de réponse concernant un bien qui lui appartient, elle appelle la conseillère financière. Cette dernière a enfin la réponse ! Le compte a été clôturé ! Interloquée, elle lui demande le motif. « Il devait manquer un renseignement ».... Elle lui rappelle que sa mère détient ce compte depuis 1986 (soit 29 ans). Et elle lui fait remarquer que PERSONNE ne lui a écrit pour lui demander un quelconque renseignement.... Ennuyée, la conseillère lui répond que c'est Marseille qui gère.

Qu'à cela ne tienne ! Celle-ci téléphone à Marseille. Un monsieur se présente, son nom étant peu audible, elle lui demande de lui le répéter. Résultat identique ! Elle passe et expose « son cas ».

Le dialogue qui suit est digne d'un sketch :

- « Il est tout à fait normal que le compte ait été clôturé s'il manquait un renseignement. »
- Elle entend bien mais, à aucun moment, sa mère n'a reçu de courrier lui demandant l'élément manquant à son dossier (ouvert depuis 1986). Elle n'a pas non plus été informée par vos services de la clôture de son compte.
- Vous savez, les gens déménagent, on ne peut pas les joindre (REMARQUE PUISSANTE !)
- Certes, mais sa mère réside au même endroit depuis 1964, a le même numéro de téléphone depuis plus de 30 ans, est cliente à la Banque Postale depuis 29 ans..... Et vous n'avez pas pris la peine d'essayer de la contacter pour qu'elle vous fournisse le fameux renseignement.
- Votre mère peut aller à son agence avec un RIB de sa banque, et on lui donnera la somme.

Ce monsieur lui indique que des ordres sont donnés par l'autorité de contrôle, la Banque de France si des renseignements font défaut, nous avons 1 500 euros d'amende par jour. Il finit par clore cette conversation en lui raccrochant au nez. Cette façon de traiter et de renseigner des « clients » est bien cavalière.

BULLETIN D'ADHÉSION À INDECOSA-CGT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2015 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 20 euros

Soutien au magazine 40 euros

Membre bienfaiteur Je verse pour l'année 2015 et je reçois les 6 numéros du IN Magazine 100 euros

Date et signature